

Extension aire piétonne Sud Comédie

**“ Faire du centre
de Montpellier l'un des plus
grands espaces piétonniers
d'Europe ”**



Demain

Aujourd'hui

Longtemps contenu dans les limites du seul Ecusson, le cœur piéton se déploie et relie de nouvelles places. L'objectif : des Arceaux aux Rives du Lez, faire du centre de Montpellier l'un des plus grands espaces piétonniers d'Europe.

Aux Arceaux, c'est **l'ancien parking qui se transforme en une nouvelle esplanade piétonne arborée** : la future place Max Rouquette. Devant la Préfecture, l'ancien rond-point s'est effacé et la place des Martyrs de la Résistance sera rendue aux piétons. Avec l'arrivée de la ligne 5, c'est l'avenue Clemenceau et la place Saint-Denis qui sont repensées pour **donner la priorité aux piétons et aux mobilités douces**.

En cohérence avec cette stratégie d'élargissement de la centralité et dans le prolongement du projet d'embellissement de la place de la Comédie et de l'Esplanade, l'extension de l'aire piétonne a été proposée à l'échelle du secteur Sud Comédie. Lors de la concertation conduite l'année dernière, **une majorité d'avis des résidents s'est exprimée en faveur d'un périmètre large, comprenant notamment l'ensemble des rues comprises entre la Comédie et les voies ferrées**.

Cette extension de l'aire piétonne va permettre un apaisement de la circulation et une reconquête progressive des espaces publics au bénéfice des piétons et de la vie locale. Vous trouverez dans les pages suivantes des informations sur les conditions de sa mise en œuvre.

Les travaux d'installation des équipements nécessaires au contrôle d'accès des véhicules ont commencé début janvier. Ils se poursuivront, site par site, jusqu'à la mise en service de la nouvelle aire piétonne étendue prévue à l'été 2025.

D'ici là, nous vous remercions pour votre compréhension et nous tenons à votre écoute pour vous aider dans vos démarches.

Montpellier change pour vous et avec vous !



Michaël DELAFOSSE

Maire de Montpellier
Président de Montpellier
Méditerranée Métropole



Julie FRÊCHE

Vice-présidente de Montpellier
Méditerranée Métropole
Déléguée au Transport,
Mobilités actives



Montpellier
Méditerranée
Métropole



Montpellier

Future aire piétonne Sud Comédie



Un projet concerté

Lancée par **délibération en juillet 2023**, l'extension du secteur Sud Comédie a fait l'objet d'une **concertation**, avec deux périmètres proposés au choix des habitants. Après la tenue d'une réunion publique le 28 février 2024, les avis ont été recueillis sur le site "participer.montpellier.fr". Le bilan de la concertation en ligne a fait apparaître un avis quasi-unanime en faveur de la réalisation d'une **aire piétonne avec une préférence pour le périmètre élargi** qui a donc été approuvé par le conseil de Métropole du 9 juillet 2024. Les travaux consistent en l'installation de bornes pour les 9 sites de contrôle d'accès. **Les incidences de circulation seront limitées au maximum pendant la durée du chantier**. A compter de la mise en service de l'extension de l'aire piétonne, **seuls les ayant-droits, les livreurs et les clients des hôtels y auront accès grâce à la lecture automatique des plaques d'immatriculation**.

Les demandes d'autorisation devront se faire auprès du **Bureau de l'aire piétonne** (coordonnées en dernière page de ce document).



TÉMOIGNAGES

De nombreuses voitures et autres véhicules passent à vive allure dans notre quartier. Nos enfants ne sont pas en sécurité. **Géraldine**

La ville a engagé une action tenace depuis des années pour convaincre les montpelliérains de la nécessité de piétonner le centre-ville élargi pour apaiser et assainir l'air. Je me suis laissé peu à peu convaincre. il faut aller au bout de cette logique. **Anne**

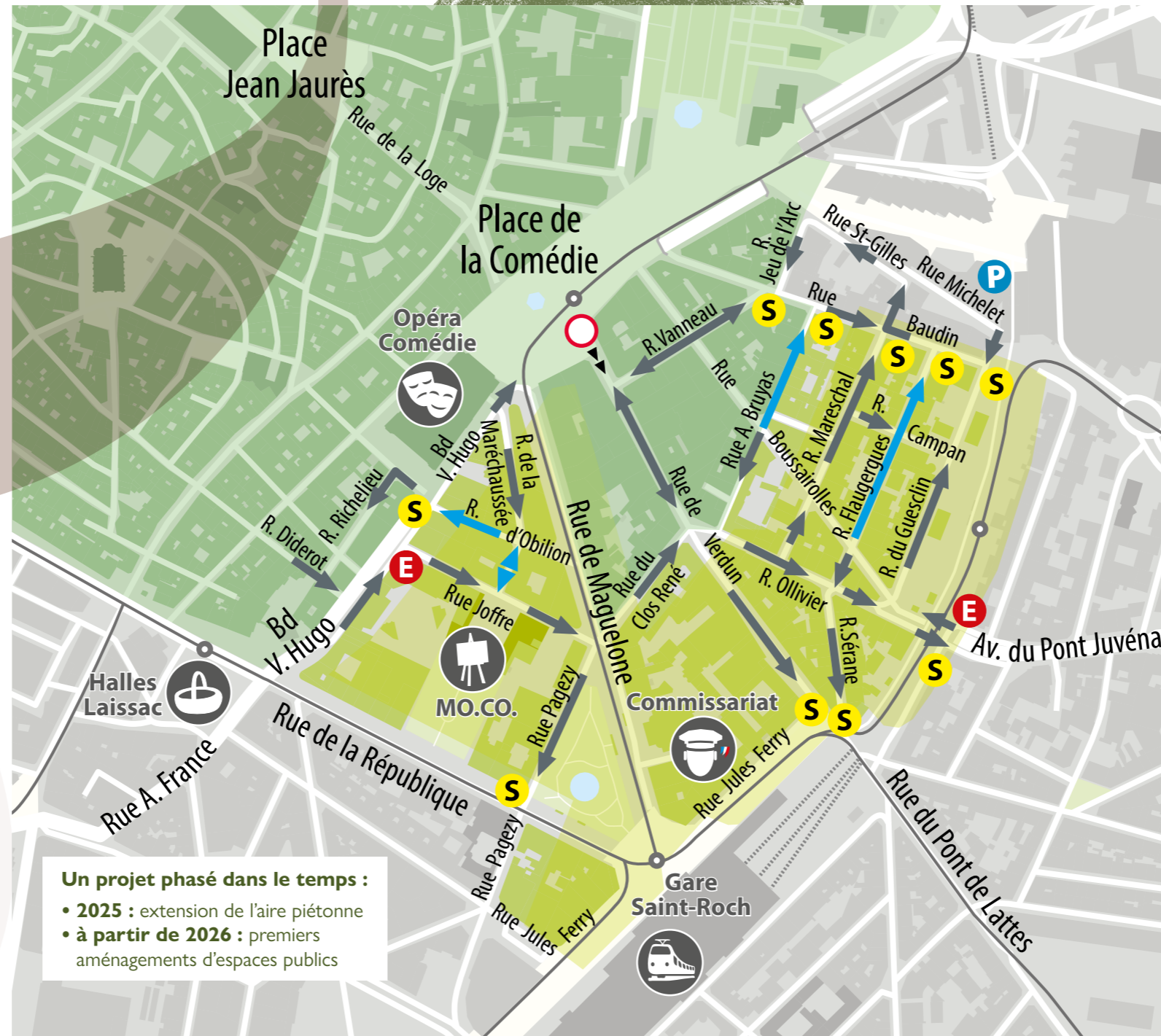
Il est temps d'apaiser ce quartier. **Éric**

Habitante de la rue Flaugergues avec 3 enfants en bas âge, j'espère que nous pourrions bientôt nous promener dans notre rue sans danger. Notre quartier ressemble actuellement plus à un parking qu'à un quartier résidentiel familial. Les sens interdit ne sont jamais respectés et les gens roulent à toute allure. Mon fils de 5 ans compte sur vous pour la piétonisation totale du quartier. **Marie**

Témoignages issus de la concertation sur participer.montpellier.fr

À NOTER

Un document précis sur les modalités d'accès pour les commerçants, artisans, clients des hôtels sera édité prochainement.



Un projet phasé dans le temps :

- **2025** : extension de l'aire piétonne
- **à partir de 2026** : premiers aménagements d'espaces publics

- E** Entrée
- S** Sortie
- O** Accès Secours
- Aire piétonne existante
- Extension aire piétonne
- Sens circulation existant
- Sens circulation modifié

P Besoin d'un stationnement ?

- Sur voirie ou dans un parking, contactez TaM
- Tél. 04 67 22 87 87 (choix 4)
 - En agence commerciale TaM.



Priorité aux piétons

Réglementation

- L'aire piétonne est un espace **réservé à la circulation des piétons**, mais les vélos, les trottinettes classiques, les trottinettes électriques et les véhicules ayant une autorisation spécifique (livreurs, riverains, commerçants, taxis, artisans...) sont autorisés à y **circuler à l'allure du pas** (6 km/h), sans gêner les piétons. Les piétons y sont toujours prioritaires sur les autres modes, à l'exception du tramway.
- **Les livraisons (véhicules limités à 3,5T) y sont autorisées jusqu'à 10h**. La marche est ainsi favorisée et le cadre de vie s'améliore grâce à une réduction de la pollution sonore et atmosphérique. Aire piétonne est indiquée par des panneaux d'entrée et de sortie de zone, parfois renforcés par un marquage au sol et/ou une fermeture physique.
- Le code de la route **interdit le stationnement en aire piétonne**. Seul un arrêt limité dans le temps est possible pour les véhicules autorisés. L'extension de l'aire piétonne impliquera donc la suppression d'une centaine de places de stationnement sur l'ensemble du périmètre.



Usages

- **Piétons** : je me déplace librement dans toute la zone, je peux m'arrêter pour discuter... J'ai la priorité sur tous les autres usagers, sauf le tramway.
- **Cyclistes et trottinettes électriques** : je peux circuler en double sens, toujours à l'allure du pas (inférieur à 6 km/h), sans gêner les piétons. Je stationne mon vélo sur les espaces dédiés. Je garde une distance de sécurité d'au moins 1m avec les piétons.
- **Véhicules motorisés** : je ne suis autorisé ni à circuler, ni à stationner, sauf exception (comme les livreurs, commerçants, riverains, taxis et artisans...) et toujours dans le respect de la priorité des piétons, à l'allure du pas en **respectant la réglementation des horaires**. Je garde une distance de sécurité d'au moins 1m avec les cyclistes, les trottinettes et les piétons.
- **Riverains avec garage** : je peux accéder en permanence à l'aire piétonne par reconnaissance de plaque via les bornes. Les véhicules ne doivent pas stationner sur l'espace public.
- **Riverains sans garage** : je peux accéder deux fois par jour à l'aire piétonne par reconnaissance de plaque via les bornes pour une durée n'excédant pas 30mn.



Sanctions

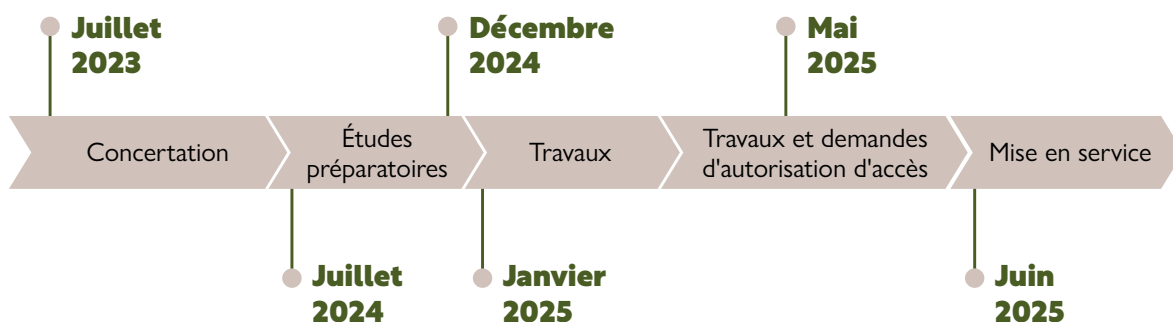
- **Véhicules motorisés** jusqu'à 135€ pour circulation ou stationnement non autorisé.
- **Cyclistes et trottinettes électriques** : 90€ pour refus de priorité aux piétons ou pour vitesse supérieure à 6 km/h.

Étendre et redonner son éclat au cœur de métropole



Depuis les Arceaux jusqu'aux Rives du Lez,
un cœur toujours plus accueillant, accessible
et dynamique avec la rénovation des places.

Les grands jalons de l'extension de l'aire piétonne Sud Comédie



Pour tout savoir sur les modalités d'accès

Bureau de gestion de l'aire piétonne

Pour connaître toutes les conditions et faire votre demande d'autorisation d'accès (dès mai 2025).



19 rue Durand
34000 Montpellier



04 34 88 76 90



airepietonne@montpellier.fr

